



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

**UIT-T**

SECTEUR DE LA NORMALISATION  
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS  
DE L'UIT

**R.76**

**TÉLÉGRAPHIE  
TRANSMISSION TÉLÉGRAPHIQUE**

---

**VOIES DE SECOURS EN VUE DES MESURES  
DE MAINTENANCE SUR LES VOIES DES  
FAISCEAUX DE TÉLÉGRAPHIE HARMONIQUE  
INTERNATIONAUX**

**Recommandation UIT-T R.76**

(Extrait du *Livre Bleu*)

---

## NOTES

1 La Recommandation R.76 de l'UIT-T a été publiée dans le fascicule VII.1 du Livre Bleu. Ce fichier est un extrait du Livre Bleu. La présentation peut en être légèrement différente, mais le contenu est identique à celui du Livre Bleu et les conditions en matière de droits d'auteur restent inchangées (voir plus loin).

2 Dans la présente Recommandation, le terme «Administration» désigne indifféremment une administration de télécommunication ou une exploitation reconnue.

© UIT 1988, 1993

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

## Recommandation R.76

### VOIES DE SECOURS EN VUE DES MESURES DE MAINTENANCE SUR LES VOIES DES FAISCEAUX DE TÉLÉGRAPHIE HARMONIQUE INTERNATIONAUX

*(ex-Recommandation B.38 du CCIT, 1951; modifiée à Genève, 1964)*

Le CCITT,

*considérant*

qu'il est désirable que les mesures de maintenance sur les voies des faisceaux de télégraphie harmonique internationaux apportent un minimum de perturbations dans l'exploitation,

*recommande à l'unanimité*

(1) que, chaque fois que cela sera possible, les mesures ne s'effectuent sur une voie d'un faisceau de télégraphie harmonique affectée à un circuit télégraphique en service qu'après avoir préalablement muté, si cela est nécessaire, cette voie sur une voie de secours disponible;

(2) et, à cet effet, le CCITT considère qu'il est désirable que, sur chaque faisceau de télégraphie harmonique, une voie soit réservée comme voie de secours.

(3) Lorsque cette mutation n'est pas possible, l'utilisateur de la voie sera préalablement informé que des mesures ou des essais vont être effectués sur son circuit.